



## Évolution réglementaire du bois énergie : les clés pour comprendre et agir

Quelles conséquences pour les plates-formes de  
tri et de broyage des déchets bois ? ?



# Sommaire

- Présentation de FEDEREC
  - Présentation générale : les adhérents, les métiers
  - Implication de FEDEREC dans le processus de SSD broyat de bois d'emballage
- Implication pour les sites existants
  - La fin du bois de classe A
  - Une évolution nécessaire des pratiques
  - Une amélioration de la qualité
- Mise en œuvre et prochaines étapes



# Présentation de FEDEREC

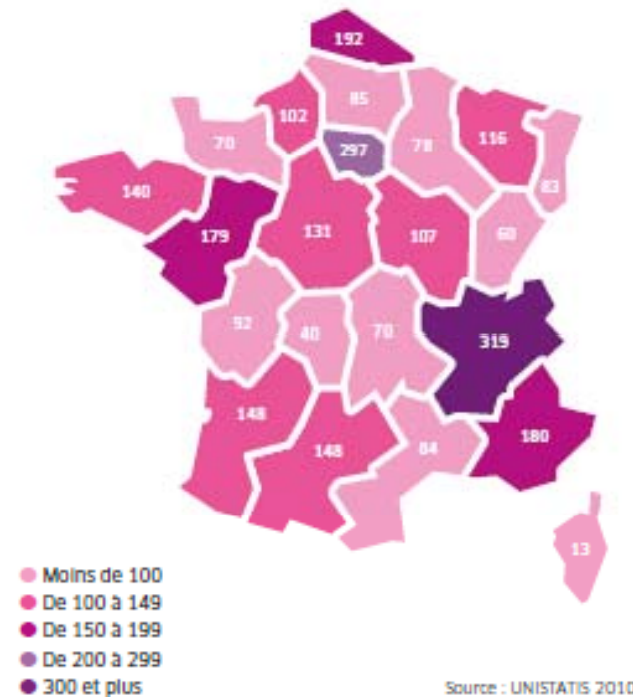


10 avril 2014 – Louis de Reboul - Montpellier

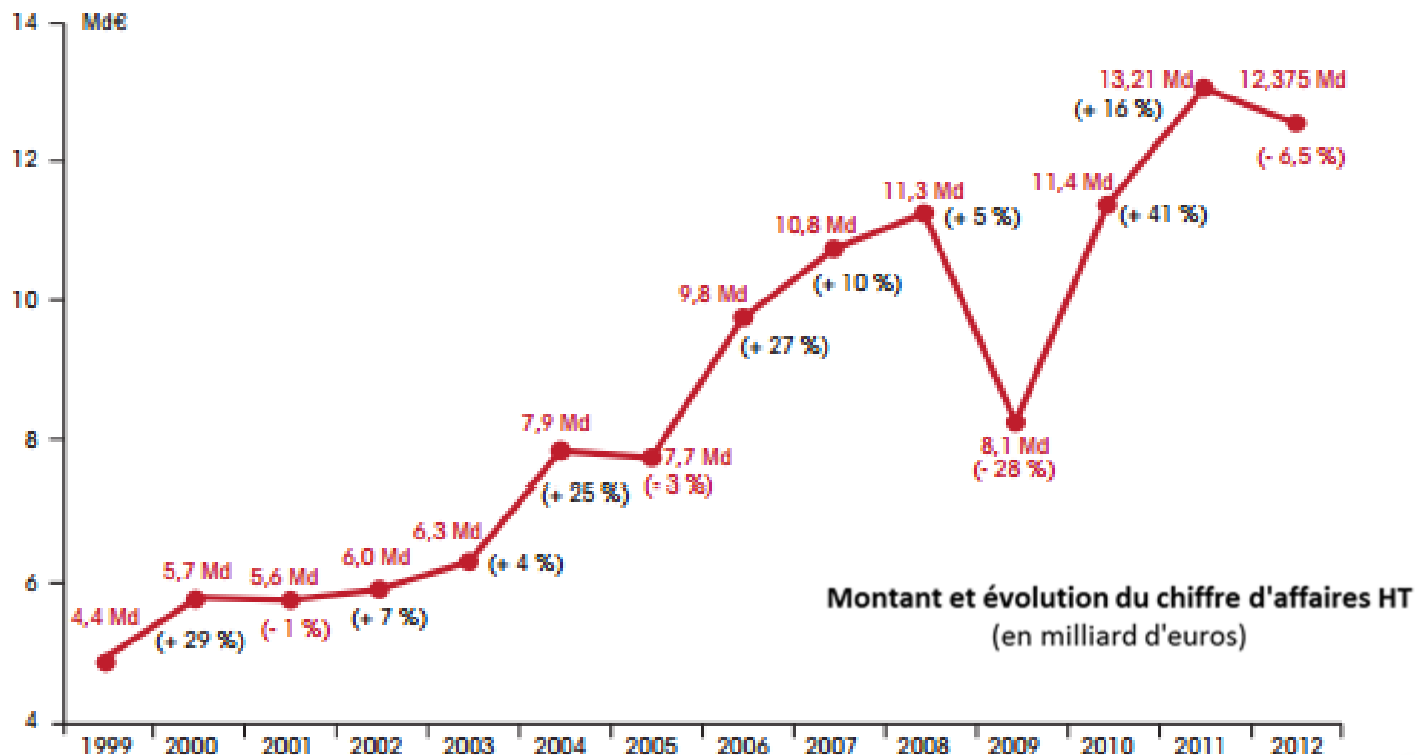


- FEDEREC, la Fédération des entreprises du recyclage, est un groupement professionnel créé en 1945 pour rassembler les différentes chambres syndicales de la profession.
- Les plus anciennes ont été constituées en 1890.
- 2350 entreprises
- 27 000 salariés

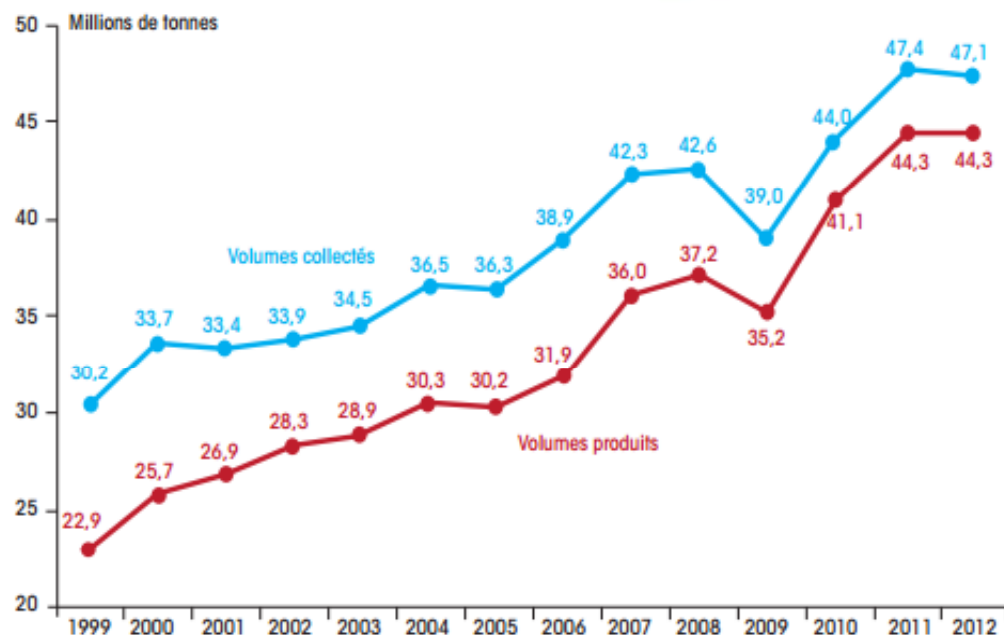
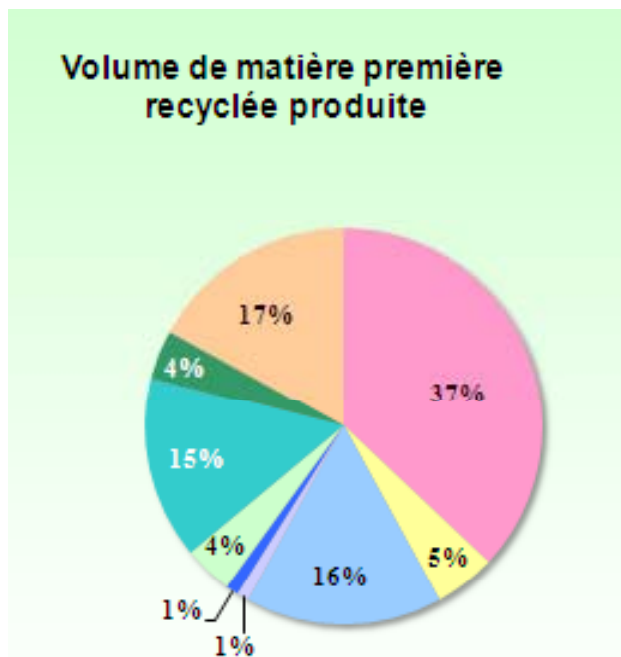
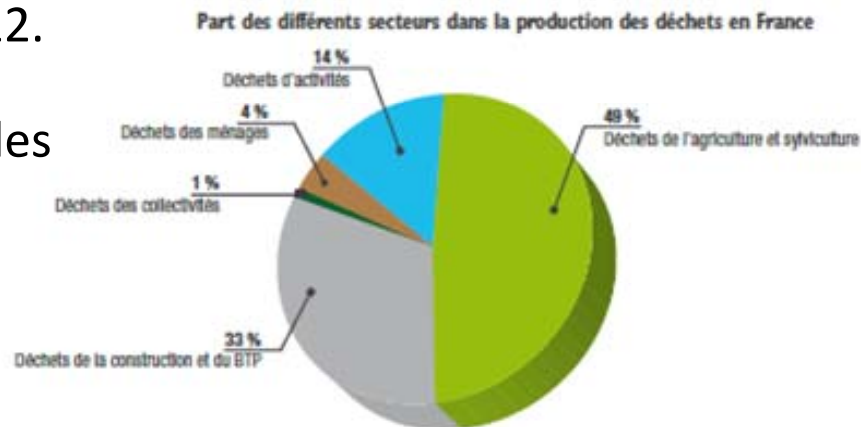
Répartition des établissements par région



- Le secteur du recyclage représente un chiffre d'affaires de 12.4 Milliards € (France = 13% du CA européen).
- Ce CA résulte de :
  - La prestation de service sur la collecte,
  - Le traitement des déchets,
  - La valeur de revente des MPR.



- 740 Millions € d'investissements en 2012.
- Les entreprises adhérentes à FEDEREC travaillent principalement le gisement des déchets industriels
- ... mais aussi les déchets ménagers,
- ... et les autres gisements à venir (BTP, agriculture...)



Ferrailles et VHU	Métaux non ferreux	Papier-carton
Textile	Plastique	Verre
DIB en mélange	Palettes	Autres



# Implication de FEDEREC dans la SSD



- FEDEREC fait partie intégrante du consortium professionnel
  - constitué spécifiquement pour obtenir une sortie du statut de déchets des emballages bois en fin de vie
  
- Grandes étapes de la démarche:
  - Avril 2013 : Sélection d'un bureau d'études pour constituer le dossier, sur la base d'une consultation élargie
  - Mai-juillet 2013 : Cadrage de la démarche, du périmètre, des principales dispositions
  - Août 2013 : test des dispositions auprès d'une sélection de plates-formes pour en vérifier la faisabilité
  - Septembre 2013 : Dépôt du dossier auprès des services du Ministère
  - Depuis, échanges avec les services du Ministère et la commission de Sortie de Statut de Déchet pour explications, commentaires, mises au point...
  
- En parallèle
  - Recours devant le conseil d'état contre le premier arrêté ministériel imposant l'ISO 9001 en référentiel pour le système de management de la qualité
  - Préparation d'un référentiel qualité spécifique aux activités de réception et tri des déchets



# Implication de la SSD pour les sites existants



10 avril 2014 – Louis de Reboul - Montpellier





# La fin du bois de classe A

- La définition des emballages bois exclut certaines catégories de bois qui étaient auparavant incluses dans le bois de classe A. Les flux qui ne sont plus acceptés sont les bois faiblement adjuvantés en tous genres :
- Les bois « propres » en provenance de la seconde transformation du bois, et qui ne peuvent pas être assimilés à des connexes de scieries :
  - chutes de charpentes non traitées, chutes de fabrication de meubles etc...
- Les bois « propres » qui ne sont pas des emballages :
  - en provenance des déchèteries
  - en provenance des centres de tri DAE (Déchets des Activités Economiques)
  - en provenance des chantiers du BTP
- Ces flux trouveront de nouveaux exutoires (recyclage matière, valorisation énergétique à l'étranger, incinération ou enfouissement)
- De nouvelles catégories de bois retrouvent leur « lettre de noblesse » :
  - Les palettes non réparables (peintes ou non),
  - L'ensemble de la caisserie bois, qui n'était pas nécessairement assimilée à de la palette
  - Les cylindres et tourets en bois



# Exigences pour ces plates-formes

## ○ Les déchets utilisés en tant qu'intrant:

- Sont ceux autorisés (codes déchets)
- Sont non traités et non revêtus
- Subissent un contrôle visuel/sensoriel

*Arrêté Ministériel fixant les critères de sortie du statut de déchet pour les broyats de bois d'emballages pour un usage comme combustibles de type biomasse dans une installation de combustion*

En consultation publique jusqu'au 11 mars 2014  
En consultation professionnelle jusqu'au 26 avril 2014  
En consultation au niveau européen

## ○ La plate-forme

- Comporte des aires spécifiques (réception, refus, stockage avant broyage, sortant)
- Réalise les traitements mécaniques permettant une utilisation en tant que combustible, comportant un tri visuel/sensoriel

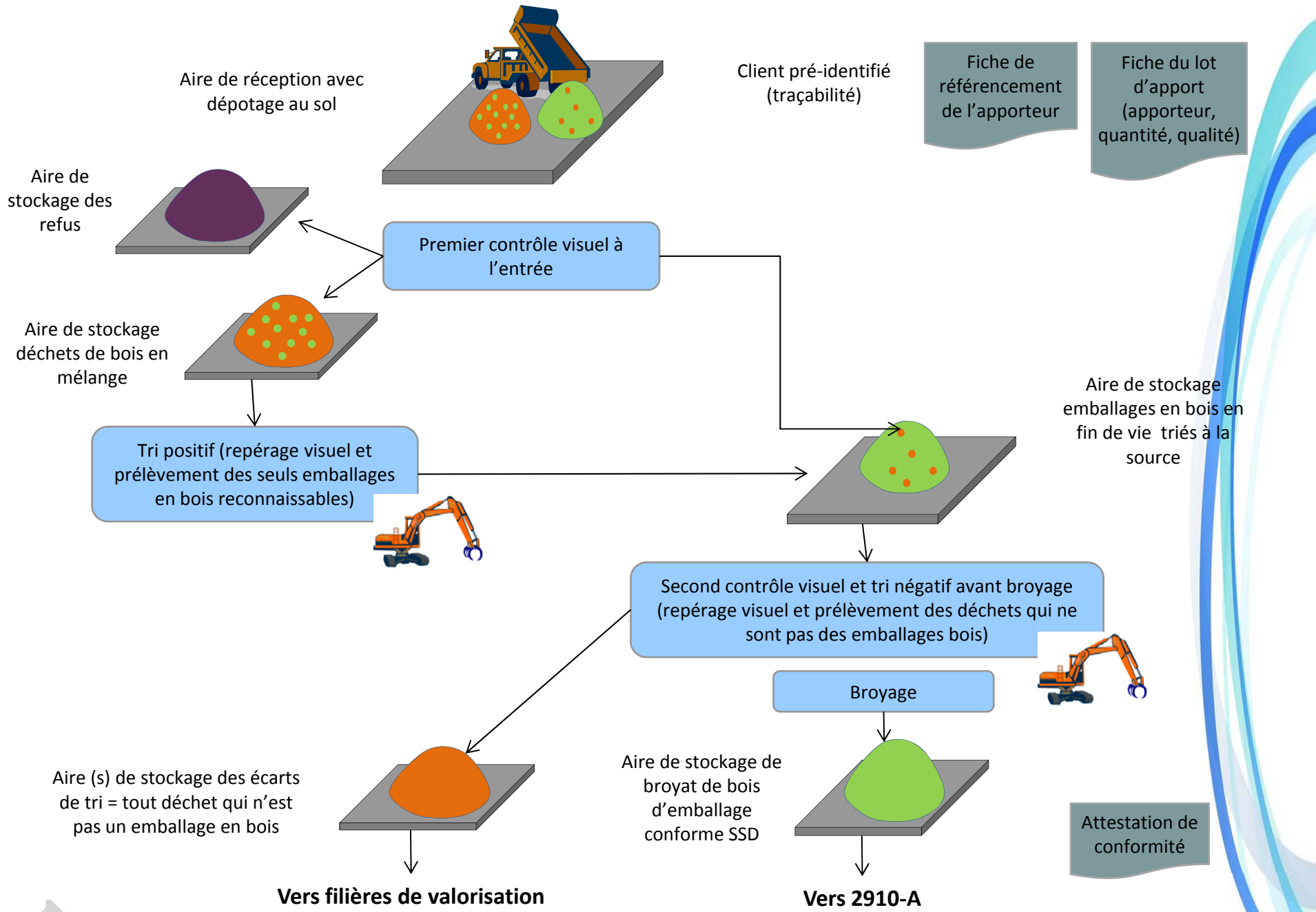
## ○ Les broyats d'emballages

- Respectent les exigences de leur utilisateur final
- Ne comportent pas de corps étrangers
- Respectent des teneurs limites (celles de l'enregistrement + l'azote)
- Sont contrôlés 2 fois par an si capacité < 50t/j et 4 fois par an si capacité > 50 t/j
- Font l'objet d'une attestation de conformité

## ○ Un contrat de vente est établi

## ○ L'exploitant dispose d'un Système de Management de la Qualité (SMQ)





# Amélioration de la qualité

- Les plates-formes qui produisent du broyat d’emballages bois doivent:
  - Identifier le statut des installations de combustion qui utilisent leur produit et leur stratégie face à cette évolution : 2910 A ou B ?
  - Analyser l’étendue des modifications nécessaires pour respecter les exigences pour la SSD pour leur plate-forme
  - Vérifier la qualité actuelle du combustible livré pour le respect des seuils de la 2910B
- Puis se positionner:
  - Choix 1 : orienter leur flux de déchets de bois vers d’autres filières que la combustion ou à l’étranger
  - Choix 2 : faire évoluer les pratiques et approvisionner des installations de combustion de la rubrique 2910-B
  - Choix 3 : faire évoluer l’installation et les pratiques, se faire certifier et approvisionner des installations de la rubrique 2910-A
- En synthèse:
  - Le maintien des filières de réparation ou de recyclage matière du fait des équilibres de marché
  - Une amélioration de la qualité des combustibles issus des déchets de bois
  - Un risque de tension accru pour les chaufferies 2910-A utilisant du broyat de palettes



# Piste envisagée



- Mise en place d'une structure adaptée
- Les membres du consortium seraient les pilotes de cette structure. Elle serait un interlocuteur légitime du ministère sur le sujet de la SSD bois d'emballages.
- Missions:
  - Informer (comme aujourd'hui)
  - Assister les gestionnaires de plate-forme dans la mise en place d'un SMQ (manuel qualité)
  - Assister les gestionnaires de plate-forme dans l'animation du SMQ (revue de direction)
  - Former les gestionnaires et les personnels des plates-formes
  - Négocier un contrat-cadre national pour la certification
  - Fournir un appui juridique ou technique pour les interprétations possibles de la SSD
- Toute entreprise qui souhaiterait bénéficier de ces services paierait une adhésion annuelle modique





Merci de votre attention

Nom : Louis de Reboul  
FEDEREC Branche Palettes & Bois  
Mail : [palettes-bois@federec.com](mailto:palettes-bois@federec.com)  
Tél. : 01 40 54 01 94